

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'OFFICIELS DE NATATION

Il existe 3 catégories d'officiels de natation :

OFFICIEL C	OFFICIEL B	OFFICIEL A
Il assume les fonctions de chronométreur uniquement	Il peut assumer les fonctions de chronométreur, de contrôleur de virage ou de juge à l'arrivée	Il peut assumer les fonctions de juge arbitre, de starter, de juge de nage, de chronométreur en chef, de contrôleur de virage en chef et de juge à l'arrivée en chef

LE JUGE ARBITRE :

- Il vérifie que les installations au bord du bassin sont conformes aux règlements
- Il forme le jury
- Il fait procéder aux essais des chronomètres.
- Il donne ses directives avant le début de la compétition
- Il dirige la compétition
- Il a autorité sur tous les officiels
- Il s'assure que tous les officiels sont à leur poste avant le début de la compétition.
- Il procède à l'opération de départ
- Il met les nageurs sous le contrôle de starter en faisant un geste vers celui ci avec le bras tendu.
- Il peut décider qu'il y a faux départ en donnant un coup de sifflet
- Il disqualifie tout nageur qui n'a pas respecté les règles de natation
- Il prend toutes décisions pour le bon déroulement de la compétition, décide dans les cas non prévus par les règlements.
- Il juge les réclamations
- Il peut relever de leur fonction, les officiels qui ne remplissent pas correctement leurs fonctions
- En l'absence de chronométrage automatique ou semi automatique, il décide du classement en cas de discordance entre les temps des chronométreurs et les places des juges à l'arrivée
- Il note sur son programme tous les événements qui se déroulent durant la compétition (disqualification, faux départs, incidents...) afin de pouvoir faire un rapport en cas de besoin.

LE JUGE DE NAGE :

- Il s'assure du respect des règles concernant les styles de nage
- Il observe l'exécution des virages et des départs pour assister les juges de virage
- Il doit mettre par écrit toute infraction constatée et doit le remettre au juge arbitre

COMMENT DEVENIR JUGE OU ARBITRE DE NATATION ?

Pour être juge ou arbitre en natation, il est obligatoire de passer un examen d'officiel A de natation.

Les pré-requis :

- Etre âgé de 18 ans à la date de l'examen
- Etre titulaire depuis 2 ans au moins du titre d'Officiel B de natation
- Avoir assisté à une réunion de formation sous la direction d'un officiel A désigné formateur par le comité régional
- Etre licencié à la FFN sur le territoire du comité régional ou départemental organisateur de la session

Les épreuves :

- **L'épreuve théorique :** il s'agit d'un questionnaire de 64 questions (10 mauvaises réponses sont tolérées)
- **L'épreuve pratique :** les candidats doivent avoir tenu de façon satisfaisante, sous l'autorité et le contrôle de son formateur, les postes de juge arbitre, starter, juge de nage et tenue du secrétariat technique. Ces fonctions devront être assurées sur 25 courses minimum et chacun des postes doit être tenu deux fois.

Une fois l'examen réussi, l'officiel A doit participer, au moins **une fois tous les deux ans, à une séance de remise à niveau (recyclage)**, organisée chaque année par le Comité Régional ou le Comité Départemental.

Il faut participer à 5 compétitions différentes par saison en tant qu'officiel A pour que la carte soit renouvelée. Si ce n'est pas le cas, l'officiel doit obligatoirement faire un recyclage.